

TARIFS 2022/2023

Régime	TARIF ANNUEL	1 ^{er} trimestre (sept-dec)	2 ^{ème} trimestre (jan-mars)	3 ^{ème} trimestre (avr-juillet)
DP 6 (TP soir)	625.01 €	232.59 €	187.58 €	204.84 €
DP 5	520.97 €	194.40 €	156.06 €	170.51 €
INT 4J	1380.85 €	517.75 €	412.37 €	450.73 €

Pour info : Le tarif DP 6 s'applique aux élèves / étudiants qui ont des travaux pratiques le soir

MOYENS DE PAIEMENT 2022/2023

Prélèvements automatiques

Prélèvement mensuel (sur 2 mois) entre le 8 de chaque mois

	1 ^{er} trimestre (sept-dec) Prélèvement nov + déc Montant précis indiqués sur l'ASAP	2 ^{ème} trimestre (jan-mars) Prélèvement fév + mars Montant précis indiqués sur l'ASAP	3 ^{ème} trimestre (avr-juil) Prélèvement mai + juin Montant précis indiqués sur l'ASAP
DP 5	97.20 €	78.03 €	85.25 €
INT 4J	258.87 €	206.18 €	225.36 €

INFOS FACTURES : Les Avis des Sommes à Payer (ASAP) sont envoyés aux familles en milieu de trimestre, les montants des prélèvements sont indiqués sur le second feuillet de l'ASAP. Les élèves boursiers ne seront pas prélevés (sauf cas exceptionnel).

Mandat à signer, valable pour l'ensemble de la scolarité de votre enfant dans l'établissement

Prélèvement libellé sous le nom « DRFIP » (Direction Régionale des Finances Publiques).

Date fixe et non modifiable. Un rejet non régularisé entrainera l'arrêt du prélèvement automatique.

Annulation du prélèvement ou modifications de coordonnées bancaires sur demande écrite.

Exemple :	Montant internat sans réduction	Montant réduit car élève en stage 4 semaines
Facture Internat du 1 ^{er} trimestre	517.75 €	364.35 €
		Remise pour stage 153.40 €
Prélèvement 8 novembre		182.17€
Prélèvement 8 décembre		182.18 €

TRES IMPORTANT : Vous pouvez modifier le régime de votre enfant DP6, DP 5, EXT, INT 4J) jusqu'au 30 septembre (courrier obligatoire à déposer uniquement au service Intendance, Mme HERLAX).

Au-delà, il ne sera plus possible de changer de régime jusqu'à la fin du trimestre (faire la demande également par courrier pour la prise en charge du changement sur le trimestre suivant, et dépôt du courrier à l'intendance Mme HERLAX).

Virements bancaires

Possible sur le compte bancaire de l'établissement : LYCEE BIARRITZ ATLANTIQUE

IBAN : FR76 1007 1640 0000 0010 0017 737

BIC : TRPUFRP1

Faire figurer impérativement NOM PRENOM de l'élève dans le libellé ou la mention figurant sur la facture « avis aux familles ». Possibilité de paiement partiel ou total des créances

Chèques bancaires

A l'ordre de l'Agent comptable du lycée hôtelier de Biarritz

Si vous souhaitez bénéficier d'un échelonnement des paiements, en faire la demande

Espèces

Encaissement limité à 300€ (en application de l'article 1680 du code général des impôts)

Un reçu vous sera délivré par l'établissement

Carte bancaire sur place

L'établissement dispose d'un terminal de paiement. Vous pouvez régler par carte bancaire au lycée.